

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023-014

**AVENANT N°1
MARCHE D EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE
CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE, TRAITEMENT D
EAU, CLIMATISATION ET VENTILATION POUR LES
COMMUNES DE MILLERY ET DE VOURLES**

Le MAIRE de la commune de Vourles,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant
délégation au Maire

Considérant le marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire,
traitement d'eau, climatisation et ventilation pour les communes de Millery et de Vourles

Décide : D'acter l'avenant n°1 avec la société ENER 4 sises ZI des Taffignon, route des
acqueducs, à Chaponost (69630) en modifiant les caractéristiques du contrat de la façon
suivante :

Désignation de l'avenant	Modification au contrat initial
Avenant n° 1	Pour la commune de Vourles : - Ajout de sites : vestiaire foot - Ajout de matériel sur divers sites - Suppression de matériel sur le site de la salle des fêtes (anciens équipements) - Suppression de sites alambic, parc locatif Pour un montant total de 14856.90€HT (marché de base + avenant 1

L'avenant sera signé par le coordonnateur du groupement.



Fait à Vourles, le 9/05/2023

Catherine STARON
Maire